



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

cancer du côlon

Question écrite n° 132103

### Texte de la question

M. Paul Durieu appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le dépistage du cancer du côlon et du rectum. Le dépistage du cancer du côlon et du rectum organisé a été étendu à l'ensemble du territoire national. Il se base sur le test hémocult II. Or celui-ci comporte de nombreux faux négatifs et faux positifs. La Haute autorité de santé (HAS), l'Institut national du cancer (Inca), l'académie de médecine et la MECSS préconisent son remplacement par un test immunohistochimique. En conséquence il souhaite qu'il lui indique quand cette décision sera prise.

### Données clés

**Auteur :** [M. Paul Durieu](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 132103

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 avril 2012, page 2979

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)